

Déployer des crèches dans les QPV : inauguration à Clichy-sous-Bois et signature d'une convention CNAF – ANRU

Ce 22 octobre à Clichy-sous-Bois, la première crèche Yci Enfance est inaugurée en présence de nombreux partenaires publics et privés.

À cette occasion, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signent une convention de partenariat pour accélérer la création de solutions d'accueil du jeune enfant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Un enjeu majeur d'égalité et de cohésion sociale

Les quartiers prioritaires restent aujourd'hui très sous-dotés en places d'accueil du jeune enfant : plus d'un sur trois ne dispose d'aucune crèche, et les enfants issus de familles modestes ont trois fois moins de chances d'accéder à une place qu'ailleurs.

L'accès à un mode d'accueil de qualité est pourtant un levier essentiel pour le développement de l'enfant, la réussite éducative et l'insertion professionnelle des parents.

Yci Enfance : un modèle partenarial inédit pour créer 100 crèches en QPV

Créé en 2024 par l'ANRU (via le Fonds de co-investissement de l'ANRU porté par France 2030) et Meridiam, avec le soutien de la Banque des Territoires, *Yci Enfance* est un opérateur à impact dédié à la conception, la construction et la gestion de crèches à but non lucratif dans les quartiers prioritaires.

Ce modèle repose sur un investissement long terme (30 ans) qui permet de lever les freins à la création de structures d'accueil dans les territoires où les collectivités rencontrent souvent des difficultés à investir.

Chaque projet est mené en partenariat avec les collectivités locales, les Caf, et des gestionnaires associatifs conventionnés PSU, garantissant une offre accessible et de qualité. Objectif : 100 crèches d'ici à quelques années dans les quartiers les plus fragiles.

La crèche Émile Zola de Clichy-sous-Bois, première concrétisation

Porté par *Yci Enfance* en lien avec la Ville, ce projet accueillera 30 enfants dès janvier 2026. Le bâtiment, acquis en VEFA auprès de la Foncière Logement, a été conçu pour offrir un environnement sain, lumineux et durable. La gestion sera assurée par l'association Crescendo, dont le projet pédagogique valorise la mixité sociale, l'égalité filles-garçons et l'accompagnement des besoins spécifiques des enfants.

Cette crèche illustre le modèle Yci Enfance : une offre accessible financièrement, à but non lucratif, et inscrite dans la durée.

Une convention CNAF-ANRU pour renforcer la cohérence des politiques publiques

Signée ce jour à Clichy-sous-Bois, la convention CNAF-ANRU vise à mieux répondre aux besoins des familles dans les QPV en améliorant l'articulation entre renouvellement urbain et politique familiale.

Elle prévoit :

- Des échanges de connaissances pour renforcer l'adaptation des programmes de renouvellement urbain aux besoins des familles avec, par exemple un repérage partagé des besoins des familles et une identification des fonciers disponibles et des collectivités volontaires pour développer des projets d'équipements sociaux à leur destination (structures petite enfance ou animation de la vie sociale) ;
- la coordination des financements et expertises pour favoriser l'émergence de nouveaux projets ;
- la mobilisation des équipes et des partenaires en vue de la promotion et de la mise en œuvre de ce partenariat
- le soutien conjoint à des initiatives innovantes comme Yci Enfance.



Pour Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'ANRU, « l'offre en matière d'accueil de la petite enfance dans les quartiers prioritaires n'est pas suffisante : plus d'un quartier sur trois ne dispose d'aucune crèche. C'est tout le sens de l'investissement du Fonds de co-investissement de l'ANRU dans Yci Enfance : créer rapidement et massivement une offre d'accueil exemplaire, pérenne et accessible à tous. Installer des crèches dans ces quartiers est essentiel et tout à fait complémentaire de ce que nous faisons en matière de renouvellement urbain : pour les enfants des quartiers prioritaires, pour leurs familles, pour la confiance dans nos institutions et pour le continuum éducatif. Yci Enfance propose un modèle clé en main pour les collectivités. »

À propos de l'ANRU :

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Ville et du Logement, et avec le soutien d'Action Logement, de l'Union sociale pour l'habitat et de la Banque des territoires, l'ANRU accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets de renouvellement urbain, avec pour objectif de renforcer la mixité sociale, d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et de contribuer à leur résilience.

Pour en savoir plus : www.anru.fr



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

ActionLogement



BANQUE des
TERRITOIRES

